


SIGNATURE DE L'AVENANT 184 RELATIF À LA PRO-A

Date de création : 13/11/2020
Date de première publication : 13/11/2020
Date de version publiée : 13/11/2020
Date de début de publication : 13/11/2020
Date de fin de publication : 13/11/2021
Ccn : ÉCLAT

Les partenaires sociaux ont signé le 1er octobre 2020 l'avenant 184 relatif à la Pro-A dans la branche Eclat (ex Animation).

Le présent avenant vise à préciser les modalités de mise en œuvre de la PRO A dans la branche, en listant les certifications associées aux métiers en forte mutation et en risque d'obsolescence des compétences, en adaptant les durées de l'action de professionnalisation et de l'action de formation, et en détaillant les conditions de prise en charge.

 Cet avenant n'est pas encore applicable. Il le sera à la date de son extension. Nous vous tiendrons informé de cette extension et de son entrée en vigueur.

Pour les adhérents, retrouvez l'intégralité du texte conventionnel en [cliquant ICI](#).